

UFROS ACTU

URGENCE SANITAIRE - URGENCE SOCIALE : UNE MÊME PRIORITÉ

La pandémie de coronavirus place notre pays et l'ensemble de l'humanité face à d'immenses défis. À commencer par celui de sauver les vies menacées, de protéger toute la population. C'est cette absolue priorité qui doit guider tous les choix. Alors que l'épidémie prend de l'ampleur, chaque jour compte pour agir et faire passer l'humain avant toute autre considération.

Malgré le discours d'E. Macron du 16 mars, dans lequel il a prononcé 6 fois « nous sommes en guerre » et après 15 jours de confinement, la gestion de la situation sanitaire de notre pays est toujours aussi catastrophique. Les personnels soignants attendent toujours leurs protections (masques, blouses...), les urgences sont débordées, les respirateurs manquent alors que les personnes en réanimation sont toujours plus nombreuses.

Lors d'un 2ème discours, à Mulhouse, le 25 mars, le président exhorte les français à un grand mouvement d'union nationale pour « *vaincre, ensemble, cette crise* ».

Il ne veut pas entendre les nombreuses voix discordantes (voir documents joints) qui lui rappellent les actions des personnels hospitaliers et des EHPAD de ces derniers mois et la grève administrative d'un millier de médecins pour réclamer des moyens en lits, en matériel, en personnel et une reconnaissance de leurs professions, actions auxquelles il n'a donné aucune réponse satisfaisante. Rappelons-le, il, n'y a pas si longtemps, le gouvernement leur a même envoyé la police...

Pour la CGT, la seule urgence sanitaire et sociale, c'est donner les moyens aux hôpitaux et aux EHPAD de protéger leurs salariés, de soigner correctement tous les patients, c'est arrêter de faire des cadeaux fiscaux au patronat, c'est changer le système.

La CGT dénonce les mesures gouvernementales prises par ordonnances pour gérer la crise portant essentiellement sur une déréglementation du code du travail (prise de congés à l'initiative de l'employeur, journée de travail de 12 h, semaine de 60 h), et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

Dans cette situation de crise, l'Ufros continue son activité militante à distance et notamment son travail d'information auprès de ses syndiqués. Malheureusement, en cette période de confinement, seuls les adhérents ayant une adresse mail peuvent être contactés par le biais d'UFROS ACTU. Nous vous invitons donc à partager ce bulletin autour de vous.

Dans cette période qui peut être très difficile à vivre pour certains d'entre vous, maintenir un lien social est primordial.

Avec ce nouveau numéro d'Ufros Actu, vous trouverez des écrits nationaux mais aussi des échos des régions qui prouvent que la lutte continue même en temps de confinement.

Bonne lecture à toutes et tous





Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Montreuil, le 31 mars 2020

Nos ref. : 015.20 MS/kc

Objet : Interpellation

Monsieur le ministre des solidarités et de la santé,

La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale, la Fédération des Organismes Sociaux et la Fédération des Services Publics CGT vous interpellent sur la situation du secteur de l'aide, de l'accompagnement, des soins à domicile et des établissements pour personnes âgées.

La crise sanitaire que traverse notre nation touche particulièrement les personnes fragiles et âgées, tant à domicile qu'au sein des établissements qui les prennent en charge.

A ce jour, les mesures de protection indispensables sont pratiquement inexistantes ou nettement insuffisantes, mettant en difficulté notamment les intervenant.e.s à domicile pour assurer leurs missions en toute sécurité.

Les personnes âgées en perte d'autonomie, handicapées ou atteintes de pathologies lourdes, nécessitent un accompagnement digne et personnalisé, mais aussi des soins qui permettent d'éviter ou d'écourter un séjour hospitalier. Il est important de les assister dans leur vie quotidienne, au sein de leur cadre et lieu de vie, en bénéficiant des soins médicaux et para médicaux, habituellement dispensés en structure hospitalière, sous la responsabilité du médecin traitant et prise en charge primordiale en ce temps de catastrophe sanitaire.

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) qui permettent le maintien à domicile des personnes et les différents services d'hospitalisation à domicile (HAD), ainsi que l'accompagnement des équipes spécialisées Alzheimer (ESA), dispensent des soins de qualité de nature technique, relationnel et éducative, ainsi que les établissements pour personnes âgées, et les professionnel.le. qui exercent dans ces secteurs d'activités, nous signalent qu'ils ne peuvent assurer leur mission en toute sécurité.

En effet, elles et ils manquent cruellement de moyens, de matériels de protection tels que : masques, gel, blouses, gants... ceci pour eux-même et les personnes qu'ils accompagnent.

Nous vous rappelons que, dans le contexte de pandémie du COVID 19, cela doit être une priorité et une obligation des employeurs et de l'Etat de fournir à ces personnels et aux usagers de ces services et établissements des moyens de protection nécessaires pour ne pas les mettre en danger face au risque d'exposition du Covid 19.

Les professionnel.le.s, dans ces conditions, se demandent légitimement comment elles et ils vont pouvoir continuer à exercer les prochaines semaines avec ces manques de moyens de protection et de barrage, essentiels contre la pandémie ?

Les mesures de confinement à domicile de la population et notamment des personnes âgées, plus vulnérable,s posent la question de leur réelle protection face aux risques encourus et la question de l'accès au dépistage pour le plus grand nombre de nos concitoyens se pose. A ce jour, le gouvernement a opté pour ne pas effectuer de dépistage de masse, suscitant l'inquiétude de la population et notamment des personnes les plus vulnérables, qui se sentent abandonnées, voir sacrifiées, laissant ainsi les professionnel.le.s dans le désarroi, ne pouvant répondre à leur exigence.

Les politiques d'austérité menées par les différents gouvernements successifs et par votre gouvernement en matière de Santé et de Protection Sociale ont généré des carences en matière de prise en charge qui, en ce temps de crise malheureusement, s'accroissent au regard des constats sur le terrain. Cela démontre que les questions de santé publique en cas de catastrophe sanitaire pour constituer les moyens de protections nécessaires de stocks préventifs, ainsi que l'augmentation des capacités d'accueil, d'accompagnement et de soins n'ont pas été anticipées de manière prioritaire par l'Etat et les employeurs pour des raisons essentiellement économiques.

Il faut maintenant rompre avec cette logique et obtenir la réelle mise à disposition massive d'accueil, d'accompagnement, de soins et notamment pour les personnes âgées les plus vulnérables ainsi que des tests et du matériel de protection pour toute la population. Les priorités industrielles dans notre pays en ce temps de crise doivent être claires et les entreprises concernées réquisitionnées pour produire le matériel nécessaire.

Tant que la disponibilité des masques et du matériel de protection ne couvre pas l'ensemble de nos professionnel.le.s, il y a risque de ce fait d'une exposition et d'une contamination de celles et ceux-ci ainsi que pour les personnes fragiles et âgées dont elles et ils ont la charge.

Nous vous le répétons, les professionnel.le.s de santé et de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile, des établissements pour personnes âgées du sanitaire, médico-social et social, privé et public, considérés comme prioritaires doivent urgemment accéder et obtenir ce matériel de protection, car malgré les différentes annonces de votre part et du gouvernement, cela n'est pas encore le cas pour toutes et tous.

La situation n'est pas meilleure dans les établissements qui accueillent des personnes dépendantes comme les EHPAD et les établissements spécialisés pour personnes âgées, et le taux de morbidité de ces derniers jours l'atteste.

Dans ce contexte, nous réaffirmons et exigeons, toujours et encore, la mise en place immédiate de moyens de protection, de moyens humains, de soins adaptés pour les personnes âgées à domicile ainsi que dans les établissements pour les personnes âgées pour sauver des vies humaines.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez, monsieur le ministre, à notre alerte, pour en retour nous informer de manière exhaustive des mesures prises ce jour de votre part et de la part des employeurs dans les établissements ainsi que les services concernés afin d'informer les professionnel.le.s ainsi que les personnes âgées, de votre réponse.

Dans l'attente, monsieur le ministre, recevez nos salutations syndicales.

Mireille STIVALA

Secrétaire Générale
Fédération de la Santé
de l'Action Sociale CGT



Denis LALYS

Secrétaire Général
Fédération Nationale des Personnels
des Organismes Sociaux CGT



Natacha POMMET

Secrétaire Générale
Fédération des Services Et
Publics CGT



Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
Site internet : <http://www.sante.cgt.fr> • e-mail : sg@sante.cgt.fr

RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES

01 55 82 82 73 / presse@cgt.fr / www.cgt.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les aides à domicile ne doivent pas être les grandes oubliées

Le secteur de l'aide à domicile, dans sa globalité – secteur associatif, privé lucratif, particulier employeur, service public – représente environ 2 millions de salarié.e.s dont 97% sont des femmes qui travaillent sur du temps partiel imposé et ont des salaires de misère.

Les aides à domicile, auxiliaires de vie ou aides-soignantes se retrouvent en première ligne, face à la pandémie, sans protection ou à la marge, alors qu'ils ou elles interviennent chez les usagers ou patients qu'ils ou elles aident, soignent, en contact direct avec ces personnes et dans l'impossibilité de garder une distance de sécurité, faute de moyens.

Une situation alarmante et inacceptable :

- manque total ou partiel de matériel de protection : masques, gel, surblouses ;
- certaines structures ont fermé leur accueil, il n'y a donc plus aucune communication, ni avec les usagers, ni avec les salarié.e.s. Les professionnel.e.s sont donc livré.e.s à eux-mêmes ;
- les conditions de travail déjà déplorables se sont considérablement dégradées ;
- ce contexte totalement anxiogène crée des angoisses tant chez les personnels que les personnes accompagnées ;
- des cas de contamination de salarié.e.s dans certains départements, causée ou non par le contact avec les usagers et un risque de contaminer sa famille mais aussi d'autres personnes âgées, fragiles et vulnérables ;
- il y a urgence à réaliser des tests de dépistages systématiques auprès de l'ensemble du personnel mais aussi des personnes prises en charge à domicile ;
- il y a urgence à obtenir du matériel de protection (masques FFP2, masques chirurgicaux, gants, gel hydroalcoolique) pour l'ensemble des salarié.e.s et en nombre suffisant, pour faire face au développement de l'épidémie.

Beaucoup de familles, aujourd'hui, refusent l'intervention des salarié.e.s au domicile de leur(s) parent(s). Dans un même temps, la mise en place du chômage partiel est très disparate voire, parfois, refusée dans un secteur déjà très fragile économiquement.

La politique menée depuis des années, visant à développer l'aide et le maintien à domicile des personnes âgées, doit être accompagnée des moyens permettant un accueil de qualité pour les usagers – avec des conditions de travail décentes pour les personnels qui assurent le soin, l'aide – et de préserver le seul lien social dans cette période de confinement.

Avant cette crise sanitaire, beaucoup de structures étaient déjà en grande difficulté financière et faisaient face à un manque de moyens dû à des années de politiques gouvernementales d'austérité, dans le secteur du grand âge. Et, aujourd'hui, plus qu'hier, les salarié.e.s se sentent complètement abandonné.e.s, invisibles et oublié.e.s de tous, alors que leur mission d'utilité publique est d'une importance vitale.

Pour la CGT, la continuité du service auprès des personnes doit être assurée tout en garantissant aux salariés leur droit à se protéger.

Des dispositions immédiates doivent être prises : des mesures de prévention, pour freiner la propagation de ce virus et des moyens pour soutenir les professionnels comme les personnes âgées.

Montreuil, le 27 mars 2020



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ehpad en danger

La situation des Ehpad dans le secteur public comme dans le secteur privé est très alarmante.

Les salarié-e-s et agent-e-s du secteur témoignent toutes et tous de leur grande détresse, face à la peur de contracter le virus et de le transmettre à leur famille ainsi qu'aux résident-e-s.

Nous savons que si la problématique de la pénurie de masques et de matériel de protection dans les Ehpad est aussi criante et que le gouvernement craint une hécatombe c'est bien parce qu'une nouvelle fois il a un train de retard sur la crise sanitaire dans les établissements médico-sociaux.

Mais, au-delà de la situation sur le COVID 19, voilà maintenant plus de 2 ans que le secteur des Ehpad alerte, se mobilise, revendique. Aujourd'hui, plus que jamais, cela prend tout son sens.

Le constat a été fait par le gouvernement lui-même : après deux rapports, une mission flash sur l'état catastrophique des Ehpad et le manque de moyens alloués à la dépendance, il faut à nouveau une situation de crise sanitaire pour se rendre compte du sort réservé aux personnes âgées, dans notre pays !

En Ehpad, le risque accru de contagion grandit !

L'ensemble des personnels doit disposer de moyens de protection adéquats et efficaces, pour soigner et s'occuper des personnes âgées très vulnérables.

Depuis plusieurs jours, les établissements ont fermé leurs portes aux visiteurs extérieurs, certains résidents sont mis à l'isolement sans visite familiale pour alerter ou les protéger ou les reconforter.

Les salarié-e-s médicaux et paramédicaux restent les seules personnes qui entrent en établissement et qui peuvent donc transmettre le virus. Nombre d'entre eux sont renvoyés en confinement, à domicile car ils ressentent les symptômes du COVID 19. Ni testés, ni diagnostiqués, ils restent dans un désarroi profond.

Le gouvernement doit prendre la mesure de cet état de fait. Les mesures de prévention ne sont pas opérationnelles, à ce jour, pour éradiquer ce virus dévastateur ! Le gouvernement et les directions d'établissement ne communiquent pas sur la situation du nombre de personnes touchées et des conséquences en termes de mortalité.

Le gouvernement doit prendre la mesure de la gravité de la situation !

Nous exigeons du gouvernement qu'il mette en place immédiatement des moyens de protection, des effectifs, des traitements adaptés pour les résident.e.s et les professionnel.le.s du secteur. Il s'agit de sauver des vies humaines !

Il y a une urgence absolue d'approvisionner les professionnel.le.s en masques, gel, surblouses et de réaliser des dépistages systématiques.

Les conditions de travail, l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées étaient déjà déplorables avant la crise sanitaire et, aujourd'hui, elles s'aggravent par un manque d'effectif permanent qui saute aux yeux.

La CGT exige que l'ensemble des soignant-e-s dispose, immédiatement et partout sur le territoire, des moyens de protection adéquats pour protéger les personnes âgées dépendantes et vulnérables.

Aujourd'hui, si hécatombe il y a, ce sera uniquement la faute du gouvernement ! Et pas des professionnel.le.s qui font leur maximum, avec souvent trop peu de moyens !

LA CGT DANS NOS RÉGIONS



Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux salariés s'interrogent sur leurs droits (chômage partiel, garde d'enfants, prestations chômage, rupture de contrat...) et les mesures à prendre pour garantir leur santé et celle de leurs proches.

Pour leur apporter des réponses, la CGT, dans certaines régions, a mis en place un numéro d'appel gratuit. C'est notamment le cas de la Bretagne, de la région Auvergne, UD 69...

À NANTES

Le groupe des 9 organisations syndicales et associatives s'est adressé au préfet pour lui faire part de leurs plus vives inquiétudes concernant les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 en particulier sur les personnes âgées et pour exiger que des mesures immédiates soient prises.

Le groupe des 9 lui demande, en tant que représentant de l'État dans le département, de prendre toutes les décisions pour protéger les concitoyens, les personnes vulnérables, les professionnels indispensables à la vie collective.

LA CGT DANS LES PROFESSIONS

La FAPT CGT (Fédération des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT) exige, dans le cadre de la distribution de la presse et du courrier, la mise en place d'organisations du travail qui permettent d'assurer ses missions 6 jours sur 7, tout en exposant le moins possible les personnels.

Ces initiatives ne sont pas les seules. La CGT est très active dans les départements, dans les régions.

Nous ne manquerons pas de vous informer dans le prochain numéro des initiatives dont nous avons eu connaissance.

